



ARRÊTÉ N° 159/2024

Circulation Alternée par Feux Tricolores Chaussée Rétrécie/ interdiction de Stationner Rue Ste Anne Du 07 au 11 Octobre 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise Véolia en date du 21 septembre 2024 de régler la circulation rue Ste Anne pour des travaux sur le réseau AEP du 7 au 11 octobre 2024.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur le réseau AEP, la circulation sera alternée par feux tricolores et le stationnement sera interdit au droit du chantier aux abords rue Ste Anne du 7 au 11 octobre 2024.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise VEOLIA.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise VEOLIA.

Fait à QUÉVERT, le 01/10/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 3 octobre 2024